Communauté de Communes Parc d'Activités des Hauts du Demande de subvention DETR 2025 pour l'aménagement d'un

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20241211-159\_2024-DE

N°159/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

## Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés:

Mmes LEBRUN, CAPRON, MINET,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme DIRUY M CARPENTIER donne pouvoir à M POISSON Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Mr DELASSUS Anthony

\*\*\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

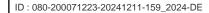
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Nièvre Somme (CCNS), créée en 2017, résulte de la fusion entre la CC Ouest Amiens et la CC Val de Nièvre et environs

Depuis 2017, les agents de la collectivité sont basés sur deux sites différents, l'un à Flixecourt (le siège) et l'autre à Picquigny où est installé le local d'archives intercommunal.

En janvier 2024, l'association PEP 80, a mis en vente un bâtiment de 1000 m² situé à proximité du siège de la CCNS.

Cette opportunité de regrouper les équipes sur un même site a donc été saisie et la décision d'acquérir le bâtiment a été prise lors du conseil communautaire du 7 Mai 2024.



Outre les travaux d'aménagement de ce bâtiment pour accueillir l'ensemble des services, dans le cadre du service d'archives intercommunal, des travaux sont également nécessaires pour l'aménagement de locaux spécifiques destinés à accueillir les archives communales et intercommunales.

Monsieur le Président propose donc de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025 pour la réalisation de ces travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 52 069,00 € HT.

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le projet d'aménagement du local archives de la CCNS et l'estimation prévisionnelle de 52 069,00 € HT.
- Autorise le Président à lancer les consultations pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés ou devis correspondants.
- Autorise le Président à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.
- Autorise le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires financiers	Montant ht	%
Etat-DETR 2025	20 827,00 €	40 %
CCNS	31 242,00 €	Reste à charge de l'opération
TOTAL	52 069,00 €	100 % du montant global de l'opération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité, Pour le Président empêché,

Par Délégation du Conseil Communautaire,

Communauté de Communes Nièvre et Somme Fait le M /12 / 224

A Flixecourt

Pour extrait conforme, Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de sa publication le 17 décembre 2024.

## Jean-Philippe DELFOSSE

Sème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité, Pour le Président empêché, Par Délégation du Conseil Communautaire, Communauté de Communes Nièvre et Somme

Fait le M/12/ A Flixecourt